



**Document justificatif établi conformément à l'article 29, paragraphe 1  
du règlement (CE) n°834/2007 relatif à l'Agriculture Biologique**

1. Numéro du certificat : <b>CER-OPT100943-C188727</b>	
2. Nom et adresse de l'opérateur  <b>LAURENCE RAILEY - CHATEAU DE LA BROSSE</b> LA BROSSE 86260 VICQ SUR GARTEMPE  Activité principale: <b>PRODUCTEUR</b>	3. Nom, adresse et n° de code de l'organisme de contrôle  <b>Bureau Veritas Certification France</b> Immeuble « Le Guillaumet » 92046 PARIS LA DEFENSE CEDEX <b>FR-BIO-10</b>
4. Catégories de produits/activité	5. Définis comme
<b>Distribution de produits divers</b> Achats / Reventes de légumes et fruits frais <b>Autres</b> Légumes divers : aubergines, céleri, brocolis, concombres, courges, courgettes, melons, potirons, maïs doux, potimarrons, tomates, laitues, choux de Bruxelles, choux fleur, pommes de terre, radis, oignons, ail, betteraves, blettes, pastèque, pâtisson, panais, basilic, coriandre, fenouil, estragon, marjolaine, persil, sarriette, thym, céleri, haricot, navet, pâtisson, rutabaga, chicorée, poivrons, piments, pois nain, mâche, épinard <b>Autres fruits</b> Framboises, Fraises Cassis, groseilles, goji et autres fruits Kiwi Vigne de table, Sureau  <b>Maraîchage plein champ et sous abri</b> pour production de plants  <b>Pommes de table</b> et poires, pommes – poires, cerises, pêches, nectarines, figues, kaki, noisettes, noix, nèfles, prunes, mirabelles  <b>Prairies temporaires</b>	Agriculture Biologique  Agriculture Biologique    Agriculture Biologique   Agriculture Biologique  Agriculture Biologique  Agriculture Biologique

6. Période de validité : Du 15/05/2019 au 31/12/2020	7. Date de contrôle: 12/11/2019
8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008, et le cas échéant du cahier des charges français homologué par arrêté du 05 janvier 2010, et conformément au programme de certification en vigueur, tel qu'il est défini par la circulaire afférente de l'INAO. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités. Ce certificat, émis à la date précisée ci-dessous, peut être suspendu, retiré, modifié. Sa validité peut être vérifiée à tout moment sur le site <a href="https://certifie.bureauveritas.fr/bio/">https://certifie.bureauveritas.fr/bio/</a> ou par courriel à <a href="mailto:producteurbio@bureauveritas.com">producteurbio@bureauveritas.com</a> .  <b>Présence de productions végétales conventionnelles sur l'exploitation : Non</b> <b>Présence de productions animales conventionnelles sur l'exploitation : Non</b>	

Paris La Défense, le : 27/02/2020  
Pour le Directeur Général, Jean-Michel Audrain

